

# BILAN 2025



Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la sécurité et du camionnage et éditée par la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web officiel du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [Québec.ca](http://Quebec.ca)

Pour obtenir des renseignements, il existe plusieurs moyens :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord);
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable à [transports.gouv.qc.ca](http://transports.gouv.qc.ca);
- écrire à l'adresse suivante : **Ministère des Transports et de la Mobilité durable**  
700, boulevard René-Lévesque Est, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2026

ISBN : 978-2-555-03556-0 (PDF)

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

# Table des matières

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>FAITS SAILLANTS 2025 .....</b>	<b>5</b>
<b>MEMBRES.....</b>	<b>5</b>
<b>MISSION ET OBJECTIFS .....</b>	<b>5</b>
Mission.....	5
Objectifs généraux .....	5
<b>ACTIVITÉS DE LA TABLE.....</b>	<b>6</b>
Rencontres .....	6
Comités de travail.....	7
<b>LIVRABLES .....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE : LISTE DES MEMBRES .....</b>	<b>9</b>

## MOT DU PRÉSIDENT



J'ai le plaisir de déposer le premier bilan de la Table d'actions concertées en sécurité routière. Il rend compte des actions réalisées au cours de la première année d'existence de cette instance de concertation, que j'ai l'honneur de présider.

La Table a pour objectif de favoriser le dialogue en matière de sécurité routière et de créer une mobilisation autour de la Vision zéro ainsi que de l'approche du Système sûr.

L'année qui s'achève a permis de réunir des acteurs provenant des différentes sphères du système routier autour d'un objectif commun : offrir à la population québécoise un réseau routier plus sécuritaire.

Appuyée sur l'expertise de ses membres, la Table constitue sans équivoque un lieu propice à l'élaboration d'initiatives constructives au regard de cet objectif. Je suis convaincu que les travaux issus de leurs échanges contribueront à faire progresser l'implantation de la Vision zéro à l'échelle du Québec.

Je souhaite remercier l'ensemble des membres pour leur engagement à l'égard des objectifs que la Table s'est fixés. C'est pour moi un privilège de participer à ces réflexions collectives et de les accompagner afin que les efforts déployés puissent porter leurs fruits.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Paradis', written in a cursive style.

François Paradis  
Président de la Table d'actions concertées en sécurité routière

## INTRODUCTION

La sécurité routière se trouve au cœur des préoccupations de la population québécoise. Malgré les progrès considérables touchant le bilan routier au cours des dernières décennies, les collisions continuent de causer des centaines de morts et plus d'un millier de blessés graves annuellement. Il est toutefois reconnu que la plupart de ces traumatismes sont évitables grâce à des techniques et à des méthodes connues et réparties dans une série de domaines d'action relevant de plusieurs d'acteurs.

En effet, la sécurité routière est multidimensionnelle : au-delà de la conception des routes et du comportement des usagers, elle s'opère dans différentes sphères, comme l'aménagement du territoire, l'application des règles de circulation et les soins post-collision, pour n'en nommer que quelques-unes. Dans une volonté d'amorcer un changement et de poser des gestes concrets dans plusieurs domaines, il devient donc indispensable de réunir différents acteurs disposant de leviers pour agir sur l'ensemble de ces composantes.

C'est dans ce contexte que la Table d'actions concertées en sécurité routière (TACSR) a été mise sur pied à l'automne 2025, conformément au [Plan d'action en sécurité routière 2023-2028](#) (PASR) ainsi qu'au [Plan de mise en œuvre 2023-2027](#) de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#).

Cette table réunit un ensemble d'intervenants issus du gouvernement ainsi que d'autres organisations concernées par la sécurité routière et possédant des leviers d'actions. Sa composition permet de mener des réflexions globales en tenant compte des enjeux et des perspectives de chacun. Elle vise également à assurer un continuum d'actions favorisant l'amélioration de la sécurité sur les routes, et faisant notamment suite à celles que prévoit le PASR.

La Table offre ainsi à ses 24 membres un espace d'échange et de partage de connaissances s'inscrivant dans une volonté gouvernementale d'adhésion à la Vision zéro et à l'approche du Système sûr.

Ce premier bilan brosse un portrait général de la TACSR, des objectifs qui ont été fixés ainsi que des organisations qui en font partie. La création de cette instance de concertation constitue le premier jalon d'un chantier ambitieux qui vise à mobiliser l'expertise au bénéfice de la sécurité routière, et tout en assurant une continuité avec les travaux amorcés dans le cadre du PASR.

## **FAITS SAILLANTS 2025**

- Création de la TACSR.
- Tenue de deux rencontres réunissant 24 organisations membres.
- Formation de trois comités de travail qui se pencheront sur les sujets suivants :
  - la sécurité des véhicules lourds;
  - les données de collisions routières;
  - la révision de certaines dispositions du Code de la sécurité routière.
- Production d'un premier livrable : le bilan 2025.

## **MEMBRES**

La composition de la TACSR vise à assurer une représentativité efficiente de l'ensemble des acteurs du système routier, tels que les planificateurs, les gestionnaires de réseaux routiers et les usagers, y inclus les milieux policiers et de la santé.

Au total, 24 organisations font partie de la TACSR, et leurs représentants participent aux activités de celle-ci. La TACSR est ainsi composée de gestionnaires provenant des organisations figurant en annexe. Lors des rencontres, des personnes qui ne sont pas membres de la TACSR peuvent être invitées pour présenter des initiatives, des outils ou des enjeux particuliers.

Un comité-conseil composé de chercheurs détenant une expertise de pointe dans différents domaines liés à la sécurité routière – dont une majorité issue du Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) – soutient les travaux de la Table en s'appuyant sur les connaissances scientifiques.

## **MISSION ET OBJECTIFS**

### **Mission**

Assurer la continuité et le renforcement des actions en sécurité routière en cohérence avec le PASR en vigueur, tout en menant des réflexions collectives en vue d'élaborer les prochains plans d'action.

### **Objectifs généraux**

- Contribuer au déploiement des mesures du PASR;
- Participer aux réflexions stratégiques en vue d'élaborer de prochains plans d'action;
- Développer une compréhension commune de la Vision zéro et du Système sûr, afin que les membres

puissent en assurer une mise en œuvre cohérente au sein de leur organisation et de leur réseau;

- Valoriser et diffuser les pratiques, les initiatives et les outils disponibles et en cours de développement pour stimuler l'adoption de solutions de sécurité routière;
- Collaborer activement à des initiatives communes permettant de répondre à des enjeux ou à des besoins évoqués et de cibler des pistes de solutions efficaces;
- Identifier les enjeux actuels et émergents tout en considérant les autres défis et objectifs qui reflètent l'évolution des besoins des communautés et de la société québécoise;
- Favoriser le réseautage pour créer et maintenir une communauté engagée.

## ACTIVITÉS DE LA TABLE

### Rencontres

Le document constitutif de la TACSR prévoit la tenue d'au moins deux rencontres par année. Celles-ci visent notamment le partage de connaissances afin de favoriser la mobilisation autour de la Vision zéro et de l'approche du Système sûr. Des prises de décision peuvent également avoir lieu à cette occasion.

En 2025, la TACSR s'est réunie à deux reprises.

#### **Première rencontre : 2 octobre 2025**

L'ensemble des membres était présent à la première rencontre de la TACSR. Cette rencontre a permis de discuter du mandat et du fonctionnement de la Table, ainsi que d'amorcer des réflexions portant sur la Vision zéro et l'approche du Système sûr.

Différentes présentations ont contextualisé la création de la TACSR. Les participants ont notamment assisté à une conférence du D<sup>r</sup> Pierre Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive à l'Institut national de santé publique du Québec. Son titre : *La sécurité routière dans une perspective de mobilité durable : Orientations et conditions de succès.*

Les membres ont ensuite été invités, au cours des semaines suivantes, à proposer des mandats qui pourraient faire l'objet d'un comité de travail de la TACSR, en vue de les présenter à la prochaine rencontre.

#### **Deuxième rencontre : 9 décembre 2025**

Vingt-deux membres se sont réunis lors de la deuxième rencontre. Au cours de cette journée, les mandats soumis par les membres ont été présentés. Les participants ont ensuite été invités à voter pour ceux qu'ils jugeaient pertinents au regard des objectifs de la Table.

En tout, six mandats ont été déposés portant sur les sujets suivants :

- Les enjeux de cohabitation et de sécurité sur les sentiers polyvalents et les autres lieux hors des chemins publics;
- Les données de collisions routières;
- La révision de certaines dispositions du Code de la sécurité routière;
- La sécurité des véhicules lourds;
- La mise en place du projet Voir loin Québec;
- La sécurité des véhicules de promenade pour les usagers vulnérables.

À l'issue du vote, trois d'entre eux ont été retenus (voir la section Comités de travail). Des comités ont ensuite été formés en fonction de l'expertise et de l'intérêt manifesté par les membres de la TACSR.

## Comités de travail

La TACSR prévoit la formation de comités de travail pour réaliser des initiatives de sécurité routière découlant de ses objectifs généraux. Un maximum de trois comités peut être actif en même temps. Les mandats sont proposés par les membres et soumis pour leur approbation.

En 2025, trois sujets ont été retenus lors de la deuxième rencontre de la Table :

- la sécurité des véhicules lourds;
- les données de collisions routières;
- la révision de certaines dispositions du Code de la sécurité routière.

Le mandat final de chacun des comités sera élaboré au début de 2026 en vue de la réalisation des travaux.

## LIVRABLES

Les livrables de la Table comprennent un bilan annuel des travaux ainsi que tout autre livrable découlant du mandat d'un comité de travail. Le bilan 2025 de la TACSR constitue ainsi le premier livrable de cette instance de concertation.

Puisque la composition des comités de travail n'a été complétée qu'au début de 2026, aucun livrable lié à ceux-ci n'a encore été produit.

## **CONCLUSION**

L'année 2025 aura permis de jeter les bases de la mise en place de la TACSR, notamment par la nomination de son président et la préparation d'un document constitutif. La constitution de la Table et l'intégration de ses membres, de même que la sélection des mandats et la formation des comités permettront d'entamer l'année 2026 dans des conditions propices à la réalisation des travaux.

La participation active des membres aux rencontres, leur approche collaborative ainsi que l'intérêt manifesté à l'égard des divers thèmes abordés témoignent de leur engagement à renforcer la sécurité des usagers de la route. Tous ont fait preuve d'ouverture, qu'il soit question de partager leur expertise ou de collaborer en vue d'améliorer la sécurité routière et de rehausser le sentiment de sécurité lors des déplacements.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un départ prometteur pour que la Table devienne un véritable vecteur de mise en œuvre d'actions concrètes en cohérence avec les principes de la Vision zéro et de l'approche du Système sûr qui tiendront compte de l'évolution des habitudes de déplacement ainsi que des besoins des différentes communautés et de la société québécoise.

**ANNEXE :**  
**LISTE DES MEMBRES**

### **Ministères et organismes**

1. Ministère des Transports et de la Mobilité durable
2. Société de l'assurance automobile du Québec
3. Ministère de la Santé et des Services sociaux
4. Secrétariat aux aînés
5. Ministère de l'Éducation
6. Ministère de la Sécurité publique
7. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
8. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
9. Office des personnes handicapées du Québec
10. Institut national de santé publique du Québec
11. Contrôle routier Québec

### **Milieu policier**

12. Sûreté du Québec
13. Association des directeurs de police du Québec

### **Associations sectorielles et organismes de représentation**

14. Piétons Québec
15. Vélo Québec
16. CAA-Québec
17. Fédération motocycliste du Québec
18. Association du camionnage du Québec
19. Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure
20. ConduiPro

### **Milieu municipal**

21. Fédération québécoise des municipalités
22. Union des municipalités du Québec
23. Ville de Montréal
24. Ville de Québec

